



PLAN DES MESURES D'URGENCE

- L'employé qui est en face d'une situation d'évacuation d'urgence devra aviser par radio portatif (CB) les autres travailleurs de l'obligation de sortir des lieux.
- Lors d'une évacuation d'urgence, chaque employé devra sortir des bâtiments par la **porte la plus proche** et se rendre dans le stationnement en avant du bureau.

Voir le plan détaillé des bâtiments ci-joint. Les points en jaune indiquent les sorties possibles et les points en orange indiquent l'emplacement des extincteurs.

- La personne au bureau devra se rendre dans le stationnement et faire le décompte de tous les employés et signaler les absences au responsable.
- Un des commis de vente devra appeler le 911 ou les services d'urgence (mettre le numéro de téléphone de votre secteur)